

A l'attention des chefs d'établissements stagiaires de l'académie de Lyon



Chers collègues,

Félicitations pour l'obtention du concours et bienvenue dans ce nouveau métier !

Le SNPDEN, syndicat des personnels de direction, regroupe des collègues venant d'horizons syndicaux et professionnels variés.

Nous sommes des militants, des responsables et commissaires paritaires académiques et nationaux qui conseillent, aident et accompagnent chacun professionnellement, tout en assurant, à temps plein, nos fonctions de direction. Majoritaires et reconnus pour notre efficacité, notre expertise et notre force, nous sommes un lien entre tous les personnels de direction, chefs et adjoints, et un atout pour nos adhérents dont beaucoup de professions ne disposent pas.

Nous nous appuyons sur eux pour élaborer la démarche syndicale d'un métier spécifique dont la professionnalisation n'a cessé de s'accroître depuis 20 ans, dans la solidarité avec tous les personnels de l'enseignement public.

Ensemble, depuis 1988, nous avons construit le statut de personnel de direction.

Les collègues détachés ou faisant fonction de personnel de direction, les directeurs d'EREA peuvent adhérer au SNPDEN.

Nous nous prononçons et agissons pour :

- La reconnaissance du fait syndical comme garant des intérêts individuels et collectifs des personnels, la négociation et la concertation à tous les niveaux de représentation
- Une conception élevée de l'équipe de direction avec les moyens de ses responsabilités et une évolution de carrière, dans des conditions qui doivent encore s'améliorer.
- Une autonomie de l'EPL, qui ne soit pas synonyme de concurrence et une évaluation qui donne sa place au mérite personnel et non aux « performances » de l'établissement.
- L'amélioration des conditions d'exercice du métier des personnels de direction.
- Un service public d'éducation qui permet la réussite de tous les élèves.
- La nécessité de la laïcité de la République, de la mixité et de l'intégration par l'école.

Le SNPDEN c'est le syndicat du métier des personnels de direction, chefs et adjoints

Le SNPDEN représente les deux tiers de la profession aux élections professionnelles : c'est LE syndicat des personnels de direction, au service des adhérents et au sein de sa fédération, l'UNSA-Éducation.



Tous les quatre ans ont lieu des élections professionnelles, qui permettent d'élire les commissaires paritaires académiques et nationaux. Moment clé de la vie du syndicat, ces élections sont déterminantes. En effet, au-delà de votre adhésion, c'est votre vote qui est déterminant.

Le SNPDEN tire son influence et sa force de sa représentativité. Ainsi en 2014, 84% des personnels ont voté et plus des 2/3 ont apporté leur suffrage aux listes présentées par le SNPDEN au niveau national comme académique (5 sièges sur 6 en CAPA sont détenus par des militants du SNPDEN) C'est bien parce que nous représentons les 2/3 de la profession que nous pouvons nous faire entendre.

Les élections professionnelles de cette année (du 29 novembre au 6 décembre 2018) sont un moment important !

Notre force, nous la tirons

- de notre représentativité aux élections professionnelles
- du nombre de collègues qui nous font confiance en adhérant au SNPDEN-UNSA
- et de notre implantation forte partout sur le territoire.

Si ce n'est pas encore fait, rejoignez-nous en adhérant au SNPDEN-UNSA

Un syndicat à votre service

Un site national – www.snpden.net

Une revue « Direction »

Un site académique – <http://lyon.snpden.net>



Un **accompagnement** tout au long de votre carrière : première affectation, titularisation, promotions.

Des **conseils** en académie et au niveau national : réseau de collègues, référents-conseils académiques, permanents du siège, permanences juridiques, formations syndicales au « métier ».

Une **protection** : partenariat avec l'Autonome de Solidarité et son réseau d'avocats, aide en cas de difficultés liées au métier ou aux relations avec la hiérarchie.

Adhérez en ligne sur le site ! Il vous suffit de suivre les instructions à l'écran. Cela ne prend que quelques minutes et vous pourrez régler directement par carte bancaire (2 € de frais de dossier bancaire).

Un coût réel de 34 €

Les entrants dans la fonction et les faisant fonction bénéficient d'un tarif unique de **100 Euros**, soit un coût réel de 34 euros. Ensuite la cotisation est fonction de votre indice. **N'oubliez pas que 66 % de votre cotisation vous sont remboursés par une déduction fiscale** : conservez précieusement l'attestation jointe à votre carte d'adhérent.



Pour contacter vos interlocuteurs SNPDEN-UNSA, voici quelques contacts mail utiles :

Secrétaire départemental de l'Ain – Roland CRETIN – sd-ain@snpden.net

Secrétaire départemental de la Loire – François ISAAC – snpden.loire@gmail.com

Secrétaire départementale Rhône / métropole – Catherine BROCHET – snpden.rhone@gmail.com

Secrétaire académique – Gérard HEINZ – gerard.heinz@snpden.net

Communication site académique – François MARCEAU – francois.marceau@snpden.net